

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Séance spéciale tenue le 28 juillet 2022 à 18h30 au 220 Principale Est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal. .

Sont présents : Messieurs Steeve Raby, Denis Laprise, Jean-Claude Giroux, et Éric Talbot ainsi que mesdames Madeleine Vermette et Lydiane Bernard sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Est absente : Madame Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière (en vacances)

Le quorum étant constaté et les élus renoncent à l'avis de convocation de deux jours, Monsieur le maire ouvre la séance spéciale.

2022-07-22: LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté sur une proposition de monsieur Steeve Raby, appuyé par madame Lydiane Bernard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

- 1 : Ouverture de la séance
- 2 : Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 : Travaux pour le projet de garderie
- 4 : Période de questions
- 5 : Levée de la séance

2022-07-23 : TRAVAUX POUR LE PROJET DE GARDERIE

Considérant les estimations des coûts des travaux pour la préparation du local pour la garderie :

-Plomberie estimée à 4 000 \$ plus pièces plus taxes (Ré Samson)

-Électricité estimée entre 3 000 \$ et 5 000 \$ (Claude Côté);

Il est proposé par monsieur Éric Talbot, appuyé par monsieur Denis Laprise et résolu d'autoriser ces travaux pour gagner du temps.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

4 : Période de questions

Aucune question.

2022-07-24 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Steeve Raby, appuyé par monsieur Denis Laprise et résolu de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.


Gilles Giroux, maire

*Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.


Jean-Claude Giroux, maire suppléant

Je, Jean-Claude Giroux, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibération du conseil municipal lors de la réunion tenue le 28 juillet 2022.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 15 août 2022.